

## Réforme des Retraites. Un dialogue de sourd!

25 NOVEMBRE 2019



Dans la continuité de l'intersyndicale, l'UNSA Police et ses partenaires ont été reçus par Madame Sophie LEBRET, conseillère spéciale auprès du haut-commissaire à la réforme des retraites, en présence de Monsieur MIRMAND, Secrétaire Général du MI, Monsieur MORVAN, DGPN et Monsieur BABRE, DRCPN.

## Position de l'administration: la négociation reste en cours!

- Mise en place du régime universel à points, fin des 6 derniers mois.
- Fin des 42 régimes actuels dont notre régime spécial.
- Maintien du statut spécial pour la date d'ouverture des droits et départs à la retraite.
- Fin des 5 années de bonifications et compensations selon le poste occupé par la mise en place d'une sur-cotisation patronale.
- Préservation des droits acquis au 31/12/2024.
- Prise en compte de la totalité des primes dans le futur calcul des retraites.
- Fin de logique statutaire, mise en place d'une notion de dangerosité des fonctions exercées ouvrant droit à bonifications jusqu'à 27 ans de services.
   Fin du maintien en activité à débattre ...

L'administration
reste sur une
approche « missionnelle »
des carrières.
L'administration n'
apporte ni projection,
ni garantie.
L'administration donne
l'impression de
naviguer à vue.

L'UNSA POLICE hausse le ton et martèle ses positions :

Pour avancer, l'UNSA POLICE exige des simulations de situations individuelles concrètes.



Aucun agent du Ministère de l'Intérieur ne doit être perdant!

- Maintien du statut spécial des policiers sur la base de l'égalité de traitements entre policiers et gendarmes.
- Refus d'entrer dans le débat « missionnel ».
   Les policiers sont opérationnels tout au long de leur carrière, quel que soit leur emploi.
- Conservation de la bonification du 1/5ème.
- Prise en compte de l'ensemble des primes (notamment fidélisation et heures supplémentaires) dans le calcul des droits à la retraite.
- Maintien des droits à départ anticipé à 52 ans pour les gradés et gardiens de la paix.
- Déplafonnement du cumul emploi/retraites avec alignement sur les gendarmes.
- Revalorisation des pensions sur l'évolution indiciaire des salaires !!!

